



## **Conditions générales de prestations (CGP) de HELVETIA translations Sàrl, Morbio Inferiore**

### **1. Validité des conditions générales de prestations**

Les présentes CGP s'appliquent à tous les mandats confiés à HELVETIA translations Sàrl, Morbio Inferiore, prestataire de services linguistiques ci-après dénommé « l'agence ». Les présentes CGP prévalent de manière exclusive. S'il existe des conditions différentes ou supplémentaires, en particulier les conditions générales d'achat et de commande du client, elles ne sont valides que si elles font l'objet d'un accord écrit entre les parties.

### **2. Types de services**

L'agence propose des services linguistiques haut de gamme dans les champs suivants : traduction, correction, révision et bons à tirer.

### **3. Conclusion du contrat**

Le client envoie le texte à traduire, confirme la commande après avoir éventuellement reçu un devis, et convient d'une date de livraison. Le contrat est conclu lorsque l'agence envoie au client un e-mail confirmant l'acceptation de la commande et indiquant, le cas échéant, la date de livraison et, si le client en fait la demande expresse, le coût approximatif du service à fournir.

### **4. Obligations de l'agence**

L'agence s'engage à s'acquitter de ses mandats dans les règles de l'art et à fournir des traductions fidèles rédigées dans un langage adapté au sujet. L'utilisation d'une terminologie spécifique fournie par le client (glossaires, textes de référence) doit être explicitement convenue par écrit avant l'exécution de la commande et figurer sur la confirmation envoyée par l'agence.

### **5. Obligations du client**

Le client est tenu de fournir tout le matériel et les informations nécessaires à la bonne exécution du

mandat, notamment la terminologie spécifique à utiliser, s'il en a été convenu ainsi. Tout retard dans l'envoi du matériel et des informations peut entraîner un report proportionné de la date de livraison initialement convenue. Le client est en outre tenu de vérifier, immédiatement après la livraison, que le service reçu convient.

### **6. Recours aux services de traducteurs tiers**

Pour réaliser son mandat, l'agence se réserve le droit de recourir aux services de tiers, en particulier de collaborer avec des traducteurs indépendants. Toutefois, vis-à-vis du client, l'agence reste l'unique responsable de la qualité du service fourni.

### **7. Livraison du service**

La livraison du service se fait selon les modalités précisées sur la confirmation de commande, en général par e-mail. À la demande du client, et moyennant un accord écrit préalable, la livraison peut également avoir lieu par d'autres moyens, aux frais du client. L'agence n'endosse aucune responsabilité en cas de retard de livraison dû à une force majeure ou à des circonstances imprévisibles qui ne lui sont pas imputables.

### **8. Réclamations et corrections**

Pour être prises en considération, les éventuelles réclamations relatives aux services fournis par l'agence doivent être notifiées par écrit dans les dix (10) jours ouvrables suivant la livraison. Si la réclamation est justifiée, l'agence s'engage à corriger ou à retraduire gratuitement le document dans un délai raisonnable. Bien qu'écrit dans un langage adapté à sa typologie et à ses destinataires, chaque texte comporte également des éléments stylistiques qui expriment le goût et les préférences personnelles du traducteur ou de la traductrice. Les réclamations uniquement basées sur ces éléments stylistiques ne pourront être prises en compte et ne font pas l'objet d'une notification de défaut du service fourni.

### 9. Confidentialité

L'agence garantit au client que les données et documents reçus sont traités avec la plus grande confidentialité et que ses collaborateurs, internes et externes, y compris les traducteurs indépendants, s'engagent contractuellement à respecter le secret professionnel.

### 10. Annulation du contrat

Une fois le contrat conclu, si le client renonce aux prestations demandées alors qu'elles sont en cours de réalisation, il reste tenu de prendre en charge tous les frais dérivant du contrat et supportés par l'agence jusqu'à la notification de la renonciation. Indépendamment du moment de cette notification, l'agence a droit à un remboursement des frais susmentionnés à hauteur de CHF 200.00 minimum au titre de l'ouverture et de la gestion du dossier, en sus de la somme principale due, qui est une proportion du prix total de la commande calculée au prorata du travail réalisé jusqu'à la notification de la renonciation.

### 11. Facturation

Les prix indiqués sont des prix nets, hors TVA. Le tarif est déterminé en fonction de la combinaison linguistique demandée, du niveau de difficulté et de la longueur du texte à traduire, déterminée sur la base du nombre de caractères. En cas de facturation à la ligne, la ligne standard est composée de 55 caractères espaces comprises. En cas de demande urgente, moyennant un accord préalable des parties, un supplément de 50 à 100 % peut s'appliquer au titre du service « express », en fonction du rapport entre le volume du texte et la date de livraison.

### 12. Conditions de paiement

Le paiement est dû dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture. En cas de retard de paiement, l'agence peut débiter des intérêts de 5 %.

### 13. Droit applicable et tribunal compétent

Le contrat conclu entre l'agence et le client est soumis au droit matériel suisse. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présentes CGP, les dispositions du Code des obligations suisse sont applicables. Le juge de paix du district de Balerna est compétent pour les litiges découlant du présent contrat jusqu'à concurrence de CHF 5000.00. Au-delà de cette somme, le tribunal régional de Mendrisio Sud est compétent.

Morbio Inferiore, août 2016